

Berne, le 24 juillet 1952.

189

Personnelle et confidentielle

Monsieur Markus F e l d m a n n ,
Conseiller fédéral,
Chef du Département de Justice et Police,

B e r n e .

Monsieur le Conseiller fédéral,

J'ai eu ce matin un entretien personnel avec un membre du Comité international de la Croix-Rouge que je connais particulièrement bien. Celui-ci m'a fait part des craintes que lui inspirait le communiqué donné récemment à la presse sur l'affaire du Professeur André Bonnard. Il estime que l'on doit éviter d'établir un lien quelconque entre le Comité international de la Croix-Rouge et les autorités fédérales et même la Suisse. Il ne faut pas qu'on puisse considérer que des attaques contre le Comité international soient des attaques contre la Suisse. Le Comité international doit lutter pour faire admettre qu'il est entièrement indépendant du Conseil fédéral. On affaiblirait sa position en laissant entendre qu'il n'est pas entièrement autonome et indépendant.

Comme le point de vue du Comité international est juste et conforme à la réalité, je vous serais obligé d'attirer l'attention du Ministère public et éventuellement du Juge d'instruction fédéral sur les considérations qui précèdent.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

Max Petitpierre

Dodis

